APPEL aux SALARIES de SCC…

Depuis le mois de novembre l'ensemble des syndicats interpelle la Direction afin que l'entreprise débloque une Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 960 €.

Afin de soutenir en urgence le pouvoir d'achat des salariés, le gouvernement donne aux entreprises, depuis septembre 2022, la possibilité de verser cette PPV plafonnée à 3000 € et entièrement exonérée de charges patronales et sociales.

Fier de vos résultats, notre Directeur Général déclare début janvier « Nous venons de conclure un Q3 historique par un mois de décembre époustouflant ».

En date du 09 février 2023, la Direction des Ressources Humaines propose une PPV de 350 € pour ceux ayant un salaire inférieur à 33100 € annuel brut.

Au regard des résultats exceptionnels de l'entreprise, l'ensemble des syndicats représentatifs du groupe SCC vous propose de soutenir leur demande par cette pétition.

Nous vous proposons d'interpeller la Direction en participant à cette demande.

MOBILISEZ-VOUS pour une Prime de Partage de la Valeur à 960 € !

Signez la pétition en cliquant sur ce lien

https://chng.it/wK6fFN62

Ne pas jeter sur la voie publique – Respecter l'environnement –